

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 JUILLET 2017

Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 6 juillet 2017 à 20h30**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Valérie MACHON, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Roland DEVIS	Bernard JAYOL
Nicole AZY	Véronique MOUILLER
Pierre BARNET	Alain ASTIER
Valérie MACHON	Martine SCHMÜCK

Un élu absent sans pouvoir (Rémy MUCYO) : 32 votants.

Eric MICHAUD a été désigné secrétaire.

En début de séance, les jeunes élus du conseil municipal d'enfants ont présenté à l'assemblée les projets mis en place par les trois commissions du CME pour leur deuxième année de mandat.

Commission Sécurité-Environnement

- Création d'un livret de bons comportements aux abords des écoles
- Intégration d'un plan de la ville "spécial enfants" au livret
- Organisation d'un ramassage des déchets

Commission Citoyenneté

- Participation au téléthon 2017
- Implication dans la campagne des Restos du Cœur 2018
- Visite et jeux à la résidence Quiétude
- Organisation d'une chasse aux trésors pour les enfants des écoles
- Rencontre avec madame ORGEAS de la réserve citoyenne pour échanges sur la solidarité, les différences, la lutte contre les discriminations

Commission Aménagement de la ville

- Création d'un groupe de travail mixte associant élus adultes, élus du CME et techniciens, pour un partage de points de vue et des échanges autour des aménagements des écoles et de la plaine de la Rivoire (trois rencontres annuelles).

En plus de ces actions, les conseillers enfants participeront à la fête du développement durable en septembre 2017, au jury de l'opération "A ciel ouvert" en octobre 2017, à la journée internationale des droits de l'enfant en novembre 2017, à la cérémonie du 8 Mai et à l'inauguration de la fête des fleurs et des produits du terroir.

Enfin, en avril 2018, ils partiront à la découverte d'une institution nationale lors d'un mini-séjour de deux à trois jours.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont présentées à l'approbation du conseil municipal.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 18 mai 2017, les décisions municipales qui ont été prises concernent l'approbation :

- de marchés (accompagnement de la commune dans le domaine juridique, étude sur l'avenir du service informatique, location et entretien des vêtements de travail des agents communaux, maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local pour la Pétanque du Vieux Beaulieu) ;
- d'un avenant au marché pour la refonte du site internet ;
- d'un emprunt pour le financement des investissements 2017 ;
- d'une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre du concours de pêche des jeunes ;
- d'une convention d'occupation à titre précaire d'un logement dans un groupe scolaire.

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions à l'unanimité.

1.2 Commissions municipales - Modifications

Rapporteur : Monsieur le Maire.

A la suite du décès d'Odette GRELIN, conseillère municipale, il convient de modifier la composition de plusieurs commissions municipales au sein desquelles elle siégeait, à savoir :

- Cadre de vie-Commerce-Artisanat-Développement durable ;
- Finances.

Il est proposé d'intégrer Isabelle BERTHELOT dans la première et Nabih NEJJAR dans la seconde.

Par ailleurs, Chantal LACOUR, installée officiellement dans ses fonctions de conseillère municipale lors de la dernière séance du 18 mai, souhaite intégrer la commission "Action sociale-Santé-Jeunesse.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur ces propositions.

1.3 Partenariat décentralisé avec une commune du Bénin

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

La commune de Riorges et la commune de Kpomassè (Bénin) envisagent de mettre en place des échanges dans le cadre d'une coopération décentralisée. Ces échanges se fondent sur une relation de fraternité et de solidarité pour une connaissance mutuelle. Les principes qui organisent cette coopération sont donc la liberté et le respect mutuel, la concertation pour une relation équilibrée entre les deux collectivités. L'organisation des échanges sera progressive en tenant compte du consentement et des capacités des deux communes. A cette fin, il convient de conclure une convention de partenariat décentralisé entre les deux communes.

Afin de permettre une connaissance réciproque, les communes de Riorges et Kpomassè ont choisi d'orienter leurs premières actions partenariales sur la formation. A ce titre, la commune de Riorges accueillera dans ses services un cadre de la commune Kpomassè en qualité de stagiaire durant une durée de quatre semaines.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat décentralisé à passer avec la commune de Kpomassè.

2. FINANCES

2.1 Autorisation de programme

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

La commune envisage des travaux de déconstruction, puis reconstruction, d'un bâtiment communal dans le but d'accueillir l'association la Pétanque du Vieux Beaulieu.

Afin d'assurer le financement de ce projet dans un cadre pluriannuel, le conseil municipal décide à l'unanimité de recourir à une autorisation de programme telle que prévue à l'article L 2311-3 du Code général des collectivités territoriales.

2.2 Budget général 2017 – Décision modificative n° 2

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal.

Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses. En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

Lors de l'acquisition d'une pelle multifonction, la reprise de l'ancienne pelle a été négociée. La décision qui est proposée permet de régulariser les écritures comptables concernant les

opérations acquisition d'une nouvelle pelle et de reprise de l'ancienne. Seule la section d'investissement est concernée, pour un montant de 13 800 €.

- en dépenses : + 13 800 €

- en recettes :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 2 du budget général 2017.

2.3- 2.4 Octroi de subventions exceptionnelles

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, rappelle que dans le cadre de la Fête de la musique 2017, le Centre musique et danse Pierre Boulez a souhaité organiser à Riorges, sur la place de la République, une animation en remplacement de la manifestation que l'association organisait depuis une dizaine d'années sur le site du parc Beaulieu "Musiques au château". A l'occasion de cet événement, l'association a engagé des frais, notamment pour la location du matériel de sonorisation. Elle sollicite donc une aide de la commune pour l'aider à faire face à cette dépense, pour un montant de 1 000 €.

Par ailleurs, Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, rappelle pour sa part que depuis de très nombreuses années, le centre social et la ville de Riorges travaillent en partenariat sur l'organisation d'échanges européens de jeunes en France et à l'étranger. Chaque année, un dossier de demande de subvention est déposé auprès de l'Europe pour cofinancer le projet. Cette année, une demande de subvention de 32 211 € a été déposée, autour d'un projet permettant aux jeunes participants de réfléchir à la thématique du retour de la nature en ville. Cette subvention comprenait le financement des frais de transport des délégations étrangères vers Riorges où était prévu le projet en juillet 2017.

Malheureusement, le projet n'a pas été retenu et n'obtiendra donc pas de financement européen.

En conséquence, compte tenu de la dynamique qui existe autour de ces échanges de jeunes depuis plusieurs années, de la volonté affichée de chacun des partenaires de voir le projet se concrétiser malgré l'absence de subvention européenne, et de l'intérêt pédagogique, il est proposé d'allouer une aide financière de 8 000 € au centre social de Riorges.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de ces deux subventions exceptionnelles.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 ZAC du triangle des Canaux – Compte-rendu d'activité 2016

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

La commune a confié l'aménagement et l'équipement de cette ZAC à la SEDL (société d'équipement du département de la Loire) par convention de concession d'aménagement approuvée par le conseil municipal le 12 juillet 2012. En tant qu'aménageur concessionnaire, elle est tenue de présenter chaque année un compte-rendu à la collectivité locale concédante. La SEDL a établi le compte-rendu d'activité pour l'année 2016. Celui-ci fait le point sur l'avancement opérationnel, administratif et financier de l'opération d'aménagement au 31 décembre et expose les conditions de poursuite de l'opération en prenant en compte une hypothèse d'échéancier de recettes et de dépenses en fonction des prévisions les plus raisonnables tenant compte des évolutions de la conjoncture tant économique que sociale et des prix.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu d'activité relatif à l'année 2016 présenté par la SEDL pour la ZAC du triangle des Canaux.

3.2 ZAC du Pontet – Compte-rendu d'activité 2016

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

Par délibération du 10 juillet 2003, le conseil municipal a approuvé une convention publique d'aménagement conclue avec Roanne Habitat, devenu OPHEOR depuis septembre 2013, pour assurer la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée "Pontet 2010", dévolue à l'accueil de l'habitat, d'activités économiques, commerciales et de services, ainsi qu'à des équipements publics.

OPHEOR a établi un compte-rendu d'activité pour l'année 2016, arrêté au 31 décembre, présentant les conditions d'avancement de l'opération, tant sur le plan physique que sur le plan financier et exposant les conditions de poursuite de l'opération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu d'activité.

3.3 Annulation vente de parcelles de terrain

Rapporteur : André CHAUVET, conseiller municipal.

Par délibération du 24 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé la vente à la société civile immobilière "Les Meublés du Parc", de parcelles situées rue de Saint-Alban, représentant une superficie totale de 1 291 m².

Compte tenu de l'évolution du projet et des volontés des deux parties, il a été décidé, de façon amiable, l'annulation de la procédure de vente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette annulation.

3.4 Acquisition d'un local commercial

Rapporteur : Isabelle BERTHELOT, conseillère municipale, déléguée au commerce et à l'artisanat.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la redynamisation économique et commerciale du secteur de Riorges Centre, la ville reste attentive aux évolutions et aux opportunités foncières. Deux commerçantes ayant mis fin à leur activité, la commune souhaite acheter leurs locaux.

Un accord amiable étant intervenu avec elles, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition.

3.5 Acquisition d'un terrain

Rapporteur : Nabih NEJJAR, adjoint, délégué à la communication et aux techniques de la formation et de la communication.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la valorisation du corridor biologique du vallon du Combray, la ville de Riorges a inscrit un emplacement réservé à cet effet au plan local d'urbanisme, sis chemin de Nobile. Après arpentage du terrain, il résulte une emprise de 1 137 m² que la commune souhaite acheter.

Un accord amiable étant intervenu avec le propriétaire, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Acquisition d'un terrain

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Dans le cadre de sa politique en faveur des cheminements doux, la ville de Riorges reste attentive aux évolutions et aux opportunités foncières. Ainsi, elle souhaite acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 912 m², située impasse des Rivières.

Un accord amiable étant intervenu avec la propriétaire, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition.

4.2 Autorisation de passage et travaux en terrain privé

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Dans le cadre de l'élargissement de l'impasse Champfleury et en vue de son aménagement futur, la ville de Riorges doit procéder à l'alignement d'une partie de la propriété d'un riverain. Afin de faciliter la circulation, une intervention de la commune est nécessaire. La partie aménagée constituera une voirie et sera ultérieurement rétrocédée à la commune après arpentage par un géomètre-expert.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'autorisation de passage et de travaux en terrain privé à conclure avec les propriétaires concernés.

5. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

5.1 Centre social de Riorges – Convention d'objectifs et de financement

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Par délibération du 13 décembre 2012, la ville de Riorges s'est engagée avec ses autres partenaires, la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Loire, le conseil départemental de la Loire, Roannais Agglomération et le centre social de Riorges, dans une convention pour le financement de cette association afin de l'aider à remplir ses missions. Cette convention d'objectifs et de financement fixe les missions et fonctions du centre social et prend en compte les orientations définies par chaque partenaire. Arrivée à échéance au 31 décembre 2016, elle a été prolongée par avenant, jusqu'au 31 mars 2017 pour permettre au centre social de construire son nouveau projet social dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité son renouvellement jusqu'au 31 décembre 2020.

5.2 Contrat enfance jeunesse

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement conclu entre les collectivités concernées et la Caisse d'Allocations Familiales. En contrepartie du développement et du financement d'actions d'accueil et de loisirs par les collectivités, la CAF s'engage à leur rembourser une partie des dépenses occasionnées, sous certaines conditions (prix de revient, taux d'occupation...). En 2017, Roannais Agglomération a souhaité que deux actions prises en compte dans ce CEJ soient ajoutées ou modifiées, en accord avec la CAF, afin d'optimiser les recettes à percevoir. C'est pourquoi, il convient de signer un avenant à ce contrat qui porte sur les deux points suivants :

- développement de l'accueil de loisirs "la Grange Aventure" sur deux sites dont l'un à Commelle-Vernay (accueil pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi) et l'autre à Parigny (pendant les vacances scolaires) ;
- soutien à une fonction d'ingénierie, menée par les FRANCAS, ce qui permet de faire financer l'accompagnement réalisé dans le cadre de l'élaboration du Projet Educatif Local (PEL) mais aussi dans le cadre des ateliers thématiques petite enfance et enfance/jeunesse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant qui n'implique aucun engagement d'activité et/ou de financement supplémentaire de la part de la ville de Riorges.

6. VIE SCOLAIRE-CITOYENNETE

6.1 Restauration scolaire – Convention de réciprocité

Rapporteur : Nathalie TISSIER, adjointe, déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté.

Un certain nombre de familles résidant dans une commune, scolarisent, pour des raisons de commodité, leurs enfants dans une école de Roanne, Mably ou Le Coteau et par conséquent

accèdent au restaurant scolaire de l'école. La convention visant à définir entre les communes de Roanne, Riorges, Mably et Le Coteau, les modalités d'accueil réciproques dans les restaurants scolaires d'une commune des enfants qui y sont scolarisés tout en étant domiciliés sur le territoire de l'autre commune, a été réactualisée en 2010. Conformément à cette convention, il convient de réviser chaque année le prix de revient d'un repas servi dans les restaurants scolaires de la commune au vu des dépenses directement engagées au cours de l'année précédentes et d'une estimation du coût des fluides (chauffage, eau).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision du prix de revient des repas qui servira de base au calcul pour le paiement des réciprocités pour les repas pris au cours de l'année scolaire 2016/2017.

7. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

7.1 Convention avec les illustrateurs L'APART

Rapporteur : Michelle BOUCHET, conseillère municipale.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Riorges apporte, dans la mesure de ses possibilités, un soutien actif à la création artistique et à la promotion des arts au sein de la population, notamment auprès du jeune public. Dans cet esprit, elle met à disposition d'artistes illustrateurs réunis sous l'appellation "L'APART" (Atelier de pratiques artistiques), un local de travail et de stockage au sein de l'école du Bourg, pour leur permettre de pratiquer leur activité dans de bonnes conditions, tout en favorisant la rencontre entre ces illustrateurs et les différents publics bénéficiaires des actions culturelles de la commune.

La convention en cours, qui précise les modalités de mise à disposition du local, arrive à échéance en juillet 2017. Le groupe des huit illustrateurs s'est constitué en association depuis août 2016. Dans ce nouveau contexte, il s'agit donc de rédiger une convention, conclue pour une durée de deux ans, prenant en compte la nouvelle structure.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle convention.

7.2 Règlement d'utilisation des salles d'expositions du château de Beaulieu

Rapporteur : Gilles CONVERT, conseiller municipal.

Le château de Beaulieu accueille des expositions organisées par la commune ou proposées par des exposants auxquels les salles sont louées, selon une tarification votée annuellement par le conseil municipal et en fonction d'un règlement intérieur qui en définit les conditions pratiques. Afin de se rapprocher au mieux de cas particuliers et pour s'adapter aux nouveaux fonctionnements mis en place dans la gestion du château (plus de gardien sur site, mise en place d'une alarme), il convient d'y apporter des modifications.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement d'utilisation des salles d'exposition du château de Beaulieu.

7.3 Animations culturelles – Spectacles 2^e semestre 2017

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Pour chacun des spectacles programmés, la commune a la possibilité de contracter soit avec les artistes, et par conséquent de les rémunérer directement, soit de passer par un contrat ou une convention avec un producteur de spectacles, employeurs des artistes, dont le statut peut être associatif ou commercial. Elle peut également s'associer à de telles structures en passant des contrats de coproduction pour l'organisation d'une manifestation précise.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les contrats et conventions en vue de l'organisation des spectacles au cours du 2^e semestre 2017 :

- 6 concerts pour les Mardi(s) du Grand Marais (un 7^e est en cours de négociation) ;
- un apéro-concert programmé le vendredi 29 septembre à 19h00 place Centrale ;
- un spectacle proposé par La Comédie de Saint-Etienne, au centre social, le jeudi 30 novembre à 20h00.

8. PERSONNEL COMMUNAL

8.1 Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Compte tenu notamment des avancements, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs.

8.2 Convention avec la ville de Marignane

Rapporteur : Monsieur le Maire.

A la suite de la mutation d'un agent à la ville de Marignane, le conseil municipal approuve à l'unanimité une convention à passer avec cette ville, relative au compte épargne temps de l'agent concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN